

ENQUÊTE FRANCE ALZHEIMER

Agir pour améliorer la situation des aidants en activité professionnelle

Pour mieux comprendre leurs difficultés et identifier leurs besoins, l'association France Alzheimer et maladies apparentées a interrogé⁽¹⁾ **des aidants familiaux qui accompagnent un proche atteint de la maladie d'Alzheimer tout en exerçant une activité professionnelle. Résultats.**



la structure professionnelle n'est pas adaptée pour apporter un soutien. Seuls 58 % des aidants sondés ont informé leurs collègues les plus proches, et 48 % leur supérieur hiérarchique.

Malgré les difficultés qu'ils rencontrent, la quasi-totalité des aidants souhaitent conserver leur activité professionnelle, principalement pour des raisons financières. Autres raisons évoquées : le travail leur permet de s'évader de leur quotidien (47 %), ou leur procure de la satisfaction (40 %).

Des solutions évoquées par les aidants

Pour concilier vie professionnelle et accompagnement de la personne malade, les aidants identifient un certain nombre de solutions qu'ils souhaiteraient voir mises en place dans le futur : bénéficier de la prise en compte du temps d'accompagnement d'un proche malade dans le calcul de la retraite est la priorité pour 62 % des personnes qui ont répondu à l'enquête ; viennent ensuite l'utilisation de congés spécifiques rémunérés (60 %), le bénéfice d'une aide financière pour accompagner son proche (59 %), l'aménagement de son temps de travail avec des horaires personnalisés et flexibles. Le besoin d'informations, de formation et de soutien est également important et très souvent évoqué. Pour l'association France Alzheimer, il conviendrait avant tout de sensibiliser les entreprises sur les conséquences possibles du rôle d'aidant et de leur montrer l'intérêt qu'elles auraient à les accompagner. ●

(1) Enquête en ligne réalisée en collaboration avec l'institut d'études OpinionWay et avec le soutien du groupe Humanis, du 15 mars au 26 mai 2016.

(2) 1 354 aidants en emploi et 130 en recherche d'emploi.

En France, 8,3 millions de personnes aident un proche dépendant de façon régulière et non professionnelle, et presque la moitié de ces personnes (4 millions) occupent parallèlement un emploi.

Un accompagnement de 3 heures par jour en moyenne

L'enquête, à laquelle 1 484 aidants actifs⁽²⁾ ont répondu, révèle qu'en moyenne 7 aidants interrogés sur 10 accompagnent un proche malade (le plus souvent un parent) depuis quatre ans et lui consacrent environ trois heures par jour. Ce dévouement n'est pas sans répercussion sur leur vie privée bien sûr, et aussi sur leur vie professionnelle. Ainsi, 79 % déclarent avoir des difficultés à concilier leur activité professionnelle et leur activité d'aidant : engager des démarches

pour organiser l'accompagnement de la personne malade, poser des jours de congé ou de RTT pour se rendre disponible, aménager/changer ses horaires de travail, voire réduire son temps de travail, sont quelques-uns des effets négatifs les plus cités par les aidants. Une grande majorité (72 % des répondants) considère que l'accompagnement de leur proche malade a une incidence négative sur leur concentration et leur efficacité au travail et 43 % sur l'évolution de leur carrière.

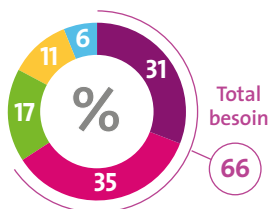
Des réticences à informer l'employeur

Très peu des aidants interrogés – 2 % seulement – bénéficient d'un soutien de la part de leur entreprise. Il est vrai aussi que nombre d'aidants sont réticents à informer leur employeur de leur situation – par pudeur, par peur des retombées négatives, ou parce que

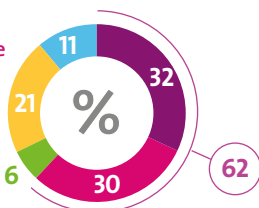
► **SONDAGE**

« **Quels seraient vos besoins pour arriver à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ?** »

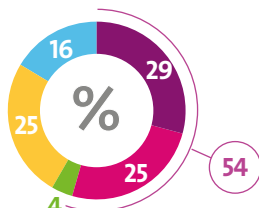
Bénéficier d'un service d'écoute, d'information, d'accompagnement et d'aide (recherche d'une aide à domicile, aides administratives, etc.).



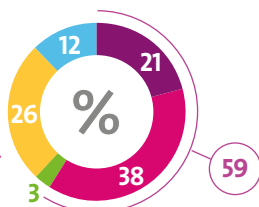
Bénéficier d'une plateforme de discussion anonyme pour favoriser les échanges entre aidants.



Pouvoir utiliser mon compte personnel à la formation pour bénéficier d'une formation pour les aidants.



Que les managers, RH et collègues soient sensibilisés et informés sur les problématiques rencontrées par les aidants.



■ Besoin ponctuel ■ Aide déjà en place
■ Besoin sur le long terme ■ Aide non nécessaire/non souhaitée ■ Je ne connais pas cette aide

Source : Opinion Way

► **QUESTIONS À**

LAURENT HUYGHE,
directeur des Activités sociales chez Humanis



L'action d'Humanis en faveur des aidants en activité

Le groupe Humanis a soutenu l'enquête France Alzheimer. Que reprenez-vous principalement de cette étude ?

Laurent Huyghe : Globalement, cette étude a confirmé ce que nous savions déjà sur les aidants familiaux. Face au fort pourcentage (96 %) de

personnes qui souhaitent conserver leur activité professionnelle, il paraît important d'inciter les aidants à se faire connaître en entreprise pour rompre leur isolement. Dans le même temps, il faut sensibiliser les directions et représentants du personnel : les informer sur l'intérêt humain, mais aussi économique, qu'ils ont à accompagner leurs collaborateurs, et mettre à leur disposition des outils pratiques.

Le groupe Humanis propose-t-il déjà des solutions spécifiques aux aidants en activité professionnelle ?

L. H. : Tout à fait. Notre site Internet dédié « Essentiel autonomie » donne accès à une offre de services complète destinée à faciliter la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants. Ce portail 100 % digital a été conçu pour répondre aux situations d'urgence. À côté de ce dispositif, Humanis propose aux entreprises des coffrets de solutions clés en mains à offrir à un ou plusieurs collaborateurs identifiés comme aidants – « Ma box aidant » – avec des services prépayés, utilisables immédiatement.

Réfléchissez-vous à d'autres actions à mener à plus ou moins court terme, et lesquelles ?

L. H. : Les besoins évoluant avec le temps, notre objectif est de proposer chaque année de nouveaux services utiles, *via* notre site Essentiel autonomie. Nous sommes d'ailleurs en lien avec des aidants familiaux pour modéliser des solutions. Nous allons aussi faire porter nos efforts sur la reconnaissance réciproque des situations d'aidants, entre dirigeants et salariés. Nous proposons aux entreprises des actions de sensibilisation et de formation. Les TPE et PME ont peu de temps à consacrer à ce type d'action, c'est pourquoi nous réfléchissons à des dispositifs digitaux qui permettraient aux acteurs concernés de prendre connaissance du sujet. Sachant que nous comptons 700 000 entreprises adhérentes, il ne nous est pas possible de couvrir tous les besoins, mais nous œuvrons pour une prise de conscience collective en milieu professionnel. ●

► **REPÈRES**

« Aider les aidants familiaux » est l'une des orientations prioritaires de l'action sociale Agirc-Arrco pour les années 2014-2018. Supports de communication, formations et bilans aidants dans les Centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco sont déployés en commun. En complément, les groupes de protection sociale – tels AG2R La Mondiale, Humanis, Klesia, Malakoff Médéric, etc. – proposent des solutions : café des aidants, forums, informations et conseils, assistance aide aux aidants réservée aux entreprises, etc.

Retrouvez plus d'informations sur www.agircarrco-actionsociale.fr/aider